



succession héritié décédé

Par **jalouvre**, le **16/06/2022** à **20:36**

Bonjour

Une mère défunte avait quatre enfants. Un des ces enfants décède avant que la succession de cette mère ne soit réglée par le notaire. L'enfant dcd était pacsé, cette persoone peut-elle prétendre à la part de sa compagne ?

merci

Par **youris**, le **16/06/2022** à **20:44**

bonjour,

une succession d'une personne s'ouvre le jour de son décès.

dans votre cas, il faut traiter la succession de la mère, puis ensuite la succession de son enfant décédé après.

les partenaires de pacs ne sont pas héritiers l'un de l'autre, sauf si un testament le prévoit.

le partenaire de l'enfant décédé n'étant pas héritier de son partenaire, il n'est pas concerné par la succession de la mère de son partenaire.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2022** à **21:24**

Bonsoir

En effet, et si pas de testament, j'ajoute qu'en l'absence de père et mère, ce sont les frères et sœurs qui hériteront.

Par **jalouvre**, le **17/06/2022** à **06:07**

Merci pour vos réponses qui éclairent bien le sujet.